



FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET DE CONSENTEMENT AU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Conformément au *Règlement numéro 364 concernant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques pour l'année 2026*

SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom	
Adresse postale	
Ville / Code postal	
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	

SECTION 2 — IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE VISÉ

Adresse de l'immeuble	
Numéro de matricule	

SECTION 3 — DÉCLARATION D'ÉLIGIBILITÉ

Je, soussigné(e), déclare que l'immeuble identifié à la Section 2 **n'est pas** un établissement à usage commercial ou industriel, conformément aux conditions d'éligibilité prévues à l'article 2 du Règlement numéro 364.

SECTION 4 — CONSENTEMENT AU FINANCEMENT ET ENGAGEMENT DE REMBOURSEMENT

Je, soussigné(e), désire m'inscrire au programme de mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Saint-Cuthbert et consens aux conditions suivantes :

4.1 Je reconnais que la Municipalité de Saint-Cuthbert financera les travaux de mise aux normes de mon installation septique dans le cadre du *Règlement numéro 365 autorisant des dépenses et un emprunt au montant de 787 500 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques.*

4.2 Je m'engage à rembourser ma quote-part des paiements en capital et en intérêts découlant dudit emprunt, laquelle quote-part est calculée proportionnellement à l'aide financière accordée pour mon immeuble. Ce remboursement s'effectuera par l'imposition d'une compensation inscrite annuellement à mon compte de taxes municipales à titre de taxe spéciale, et ce, pour une période de **quinze (15) ans**.

4.3 Je comprends que le versement de l'aide financière est conditionnel à la présentation d'un certificat de conformité dûment signé et scellé par l'ingénieur ou le technologue ayant conçu les plans et devis, attestant que l'installation septique est conforme à ses plans et devis ainsi qu'au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)*.

4.4 Je comprends que ma demande sera traitée dans un délai de soixante (60) jours suivant le dépôt du présent formulaire dûment complété, conformément à l'article 3 du Règlement numéro 364.

SECTION 5 — PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

Le versement de l'aide financière sera effectué à la présentation des documents suivants :

1. Les plans et devis préparés par un ingénieur ou un technologue compétent;
2. Un certificat de conformité dûment signé et scellé par l'ingénieur ou le technologue ayant conçu les plans et devis, attestant la conformité de l'installation à ses plans et devis ainsi qu'au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)*;
3. Les copies de toutes les factures relatives aux travaux admissibles, lesquelles peuvent comprendre :
 - les honoraires de l'ingénieur ou du technologue pour les plans et devis;
 - la facture de l'entrepreneur ayant réalisé les travaux;
 - les honoraires du notaire et/ou de l'arpenteur-géomètre, le cas échéant.

SECTION 6 — SIGNATURE

En foi de quoi, j'ai signé le présent formulaire à _____, le _____ 2026.

Signature du propriétaire	
Nom en lettres moulées	

— Réserve à l'usage de la Municipalité —

Date de réception	2026 / ____ / ____
Reçu par	
Numéro de dossier	